

Communiqué de presse

Novembre 2023

La Région Bourgogne-Franche-Comté et le Syndicat mixte du Pays Vesoul-Val de Saône signent la convention LEADER 2023-2027 : pour un soutien optimisé aux projets de développement local

Le jeudi 30 novembre 2023 à 11h00 à la mairie de Vesoul (Haute-Saône), la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Syndicat mixte du Pays Vesoul - Val de Saône signeront, la convention LEADER 2023-2027, en présence d'Éric HOULLEY, vice-président de la Région en charge de la Cohésion territoriale, de la politique de la ville, des ruralités et des parcs naturels, et de Carmen FRIQUET, Présidente du GAL du Pays de Vesoul-Val de Saône et du Syndicat Mixte du Pays Vesoul-Val de Saône.

Dans le cadre de cette convention LEADER 2023-2027, le territoire bénéficiera d'une enveloppe de **2 000 000 €** de fonds européens. Celle-ci permettra de soutenir la réalisation de projets répondant aux besoins du territoire et de financer l'ingénierie nécessaire à leur mise en œuvre.

La stratégie LEADER de ce territoire cible quatre objectifs :

- ➔ Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant sa transition écologique, et énergétique ;
- ➔ Développer l'éco-tourisme, le tourisme social et solidaire et la promotion du territoire
- ➔ Améliorer l'attractivité du territoire, en garantissant un socle commun de services aux citoyens ;
- ➔ Développer les programmes culturels, le sport pour tous, les loisirs et la vie associative.

Les enjeux majeurs définis par le Pays Vesoul Val de Saône sont :

- Le maintien et le développement d'un même niveau de services et d'équipements dans le territoire,
- L'accompagnement et l'ancrage des populations dans le territoire : jeunes, étudiants, professionnels, etc., notamment par des lieux dédiés, un logement adapté, etc.,
- La performance énergétique du bâti,
- La reconquête du bâti vacant,
- L'amélioration de l'image du territoire auprès des populations locales et externes,
- La coopération entre les acteurs,
- L'association et la mise en lien des consommateurs et des producteurs pour la production et la transformation,
- La professionnalisation des acteurs du tourisme,
- Le développement des itinéraires cyclables et la valorisation de la Saône,
- L'animation du milieu rural,
- La préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau.

CONTACTS PRESSE

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

Le programme européen LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale), est destiné au développement des territoires ruraux. En Bourgogne-Franche-Comté, l'enveloppe LEADER 2023-2027 s'élève à 39 850 000 € de crédits européens.

Les projets mis en œuvre via le programme LEADER sont financés par les crédits du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), en complément de crédits publics nationaux pouvant émaner de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que d'autres établissements publics (Agence de l'eau, etc.).

Les Groupes d'Action Locale (GAL), qui regroupent des partenaires publics et privés représentatifs des acteurs socio-économiques d'un territoire, **sont les acteurs clés de la démarche LEADER**. Un GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie définie sur son territoire. L'originalité de la démarche repose sur la forte implication de la société civile et sur des démarches innovantes d'animation et d'aménagement du territoire.

22 Groupes d'Action Locale (GAL) ont ainsi signé ou signeront ces conventions avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2023-2027. A ce titre, ils bénéficient de **financements de l'Union européenne pour divers projets** (rénovation énergétique, aménagements d'espaces publics, mobilité douce, projets culturels et/ou touristiques). **L'ingénierie** (animation de la stratégie territoriale et accompagnement de projets) des GAL est également financée par le programme LEADER.

Les conventions LEADER s'articulent avec d'autres dispositifs portés par la Région (Centralités rurales en région, Territoires En Action, soutien aux Parcs naturels régionaux, etc.) et d'autres programmes de l'Union européenne (FEDER Territorial) mis à disposition des territoires etc.) et assurant un soutien optimisé aux projets de développement local.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Pays de Vesoul - Val de Saône signeront le :

Jeudi 30 novembre 2023 à 11h00

Salle du Conseil à la Mairie – Vesoul (Haute-Saône)

la convention LEADER 2023-2027 du Groupe d'Action Locale (GAL) du territoire du Pays de Vesoul-Val de Saône

en présence d'Eric HOULLEY

Vice-Président de la Région

en charge de la Cohésion territoriale, de la politique de la ville, des ruralités et des parcs naturels

La presse est invitée à cette signatures



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

CONTACTS PRESSE

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche.comte.fr - tél 03 81 61 61 08